

Elina Lemaire

Présentation du « Journal de la présidence » de Jean Casimir-Perier*

Le texte ici publié est le dernier d'une série de documents issus des papiers personnels et de fonction de Jean Casimir-Perier, qui fut notamment (si l'on compte Adolphe Thiers parmi les chefs d'État de ce régime) le cinquième (et éphémère) président de la Troisième République entre juin 1894 et janvier 1895.

Issu du fonds du château de Vizille et de la famille Perier conservé aux Archives départementales de l'Isère, le document aujourd'hui édité n'avait pas retenu notre attention lors des premières explorations des papiers de l'ancien président de la République. Le manque de temps nous ayant contrainte à opérer un tri parmi les documents conservés dans ce fonds immense, nous avons alors fait le choix de ne pas consulter ce texte qui avait été attribué, probablement par l'archiviste ayant procédé au classement des documents, à « Mme Casimir-Perier¹ ».

À l'été 2017, une nouvelle exploration du fonds dans le cadre de la préparation d'un colloque sur « Les Perier, une dynastie de serviteurs de l'État² » a permis d'exhumer des documents qui n'avaient pas, dans un premier temps, été exploités. Parmi eux, le texte édité ci-après est, sans aucun doute, le plus intéressant.

Composé de trente-deux folios, le manuscrit (qui compte environ vingt-cinq mille signes, une fois retranscrit) constitue en réalité une *copie* de notes rédigées par l'ancien président de la République lui-même³. Ce détail d'importance n'était pas précisé dans l'inventaire, fort elliptique, du fonds. Mais l'usage de la première personne du singulier pour narrer l'expérience présidentielle, la relation précise d'événements auxquels seul le chef de l'État a pu participer (rencontres diplomatiques, entretiens avec les membres du gouvernement, présence au Conseil des ministres, etc.), le style même, sont la preuve que le document, bien qu'il ne soit pas,

* Texte manuscrit non daté, Archives départementales de l'Isère, cote 11J178-106. Aux archives, le document a été reproduit sur microfilm (nouvelle cote 2MI1100).

¹ L'inventaire du fonds indique : « Relations des événements survenus pendant le passage de J. Casimir-Perier à la présidence (autographe de la main de Mme Casimir-Perier) » (B. BLANC, V. CHOMEL, *Archives du château de Vizille et de la famille Perier*, Grenoble, 1985, p. 93-94), sans préciser s'il s'agit de la mère ou, plus probablement, de l'épouse du président de la République, Hélène Casimir-Perier (née Perier-Vitet (1854-1912)).

² Le colloque, organisé en collaboration avec Alain Laquière et Éric Peuchot, se tiendra en mai 2019 à l'Université Paris Descartes.

³ Il nous semble hautement improbable que Jean Casimir-Perier ait dicté ses textes à son épouse qui aurait, pour l'occasion, endossé le rôle de secrétaire de son mari.

dans sa version conservée aux Archives de l'Isère, de la main de Jean Casimir-Perier, l'a indiscutablement pour auteur.

La copie manuscrite que nous avons consultée n'est pas datée. En revanche, il est possible d'attribuer une date au texte original : son auteur a en effet pris le soin de dater précisément ses notes, très régulièrement couchées sur le papier ; le style général (les temps employés – souvent le présent de l'indicatif –, la concision des phrases) indique que ces notes ont été prises « sur le vif », par le président de la République en exercice. On peut donc légitimement supposer que la copie conservée aux Archives départementales de l'Isère est celle d'un journal tenu par Jean Casimir-Perier pendant la durée de son bref mandat, pour relater les événements (principalement) politiques et ses pensées d'homme et de magistrat tourmenté.

À cet égard, malgré sa brièveté et même s'il est, dans une certaine mesure, quelque peu anecdotique, le document (qui est un nouveau témoignage – un peu pathétique, il faut bien le reconnaître – de la volonté sans cesse manifestée et inexorablement contrariée de son auteur de restaurer l'autorité présidentielle) revêt une valeur historique remarquable. D'une part, en raison de la rareté des témoignages de ce type, les titulaires de la fonction présidentielle sous la Troisième République étant peu enclins, en raison de la nature même de leurs fonctions, à tenir un journal ou à rédiger des Mémoires. D'autre part, parce que ce document est le seul⁴, parmi l'ensemble des papiers de Jean Casimir-Perier récemment publiés (chez Dalloz ou dans cette revue⁵), à avoir été rédigé *pendant* la présidence, c'est-à-dire dans le feu de l'action – ou plutôt (on pardonnera ce jeu de mots discutable) de *l'inaction*.

*
**

Jean Casimir-Perier (1847-1907) fut (au moins par les fonctions qu'il a exercées) un personnage de premier plan dans les premières décennies d'existence de la Troisième République. Il était issu d'une famille bourgeoise d'origine iséroise qui avait fait fortune dans la fabrication et le commerce des toiles. Célèbres pour leur sens des affaires qui fit la réussite de leur maison, notamment sur le plan industriel, les Perier s'illustrèrent également, de père en fils et pendant plus d'un siècle (de la fin de l'Ancien Régime à la fin du XIX^e siècle), comme de grands serviteurs de l'État : Jean Casimir-Perier était le petit-fils de Casimir-Pierre Perier (1777-1832) – le célèbre président du Conseil de Louis-Philippe – et le fils d'Auguste Casimir-Perier (1811-1876) qui fut notamment député sous la monarchie de Juillet, représentant (rallié à la République conservatrice) à l'Assemblée nationale en 1871, ministre d'Adolphe Thiers et sénateur inamovible de 1875 à son décès.

À l'image de son père et de son grand-père, Jean Casimir-Perier embrassa la carrière politique – alors qu'il était fort jeune : député pendant plus de quinze ans

⁴ En dehors, bien entendu, des quelques extraits de correspondances.

⁵ Voir, notamment, les textes de J. Casimir-Perier publiés dans le n° 15 de *Jus Politicum* de janvier 2016 et présentés par E. Lemaire : E. LEMAIRE, « Présentation des trois textes publiés », p. 1-7 [<http://juspoliticum.com/article/Presentation-generale-des-trois-textes-publies-1047.html>] ; J. CASIMIR-PERIER, « Récit des événements de la présidence », p. 1-31 [<http://juspoliticum.com/article/Recit-des-evenements-de-la-presidence-1049.html>] ; J. CASIMIR-PERIER, « Résumé des entretiens avec Dupuy, Poincaré et Hanotaux », p. 1-7 [<http://juspoliticum.com/article/Resume-des-entretiens-avec-Dupuy-Poincare-et-Hanotaux-1050.html>].

(entre 1876 et 1883, puis entre 1885 et 1894), il fut élu vice-président de la Chambre en 1885 et en 1889, puis président de sa très influente commission du budget entre 1890 et 1893, avant d'être porté au « perchoir » (au « fauteuil », comme le disaient ses contemporains) entre 1893 et 1894. Excellent orateur devenu à cette époque un « personnage-clé du Parlement⁶ », il fut appelé, le 3 décembre 1893, à la présidence du Conseil après la chute du premier cabinet Dupuy⁷. Privé de la confiance de la Chambre cinq mois et demi plus tard, son gouvernement démissionnait le 22 mai 1894. Le 27 juin de la même année, après l'assassinat de Sadi Carnot, Casimir-Perier était enfin élu, à l'âge de quarante-six ans, président de la République par l'Assemblée nationale – fonction qu'il devait exercer à peine plus de six mois, avant de se retirer définitivement de la vie politique⁸.

Suspecté d'anti-républicanisme en raison de sa grande fortune et de ses alliances familiales avec les orléanistes, psychologiquement fragile, tout à la fois autoritaire et incapable d'assumer, dans une certaine mesure, ses responsabilités d'homme d'État, Jean Casimir-Perier inspira, de façon presque unanime, un mépris profond et durable : à ses contemporains, d'abord, mais aussi aux rares historiens qui daignèrent lui consacrer un peu de leur temps d'étude.

À la Chambre, au gouvernement, à la présidence de la République, Perier défendit pourtant et sans relâche une conception du régime parlementaire qui tranchait avec celle de la plupart de ses contemporains. Cette voix dissonante méritait qu'on lui accorde, pour le moins, quelque attention.

Jean Casimir-Perier s'illustra en effet comme un inlassable pourfendeur de la pratique spécifiquement française des institutions parlementaires, dont les traits les plus saillants (l'omnipotence des assemblées parlementaires – et singulièrement de la Chambre basse – et la faiblesse des organes chargés de la fonction exécutive) conduisirent à l'instabilité gouvernementale chronique dont souffrirent et la Troisième et la Quatrième Républiques.

Fervent opposant au « parlementarisme absolu » – selon la formule bien connue (quoique discutable) de Carré de Malberg⁹ – Jean Casimir-Perier a tenté, comme avant lui Gambetta ou Jules Ferry, d'instaurer un parlementarisme à leadership ministériel lorsqu'il présidait le Conseil. Élu à la magistrature suprême, il ne put s'accommoder de la situation marginalisée de la présidence et refusa de revêtir l'étroit costume présidentiel hérité de Jules Grévy. À cet égard, sa pensée constitutionnelle peut être rattachée à une longue (et longtemps marginale) tradition qui, d'Adolphe

⁶ J. JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français [...] de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960-1977 (notices reproduites sur le site internet de l'Assemblée Nationale [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=1484]).

⁷ Casimir-Perier avait déjà, à cette époque, exercé des fonctions gouvernementales : il avait successivement été sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (décembre 1877-janvier 1879) et sous-secrétaire d'État à la guerre (octobre 1883-janvier 1885).

⁸ Sur les circonstances et les raisons de la démission de Jean Casimir-Perier, voir J.-P. LAFARGUE, « Pages d'Histoire [essai sur les causes de la démission de Jean Casimir-Perier] », *Jus Politicum*, n° 15, janvier 2016 et J. CASIMIR-PERIER, « Récit des événements de la présidence » et « Résumé des entretiens avec Dupuy, Poincaré et Hanotaux », *ibid.* Ces textes sont accessibles sur le site Internet de la *Revue* à l'adresse [<http://juspoliticum.com/numero/Le-droit-public-et-la-Pre-miere-Guerre-mondiale-67.html>].

⁹ R. CARRÉ DE MALBERG, *La Loi, expression de la volonté générale*, Paris, Sirey, 1931, p. 196.

Thiers à Charles de Gaulle en passant par Pierre Waldeck-Rousseau ou Alexandre Millerand, était favorable à une présidence gouvernante et responsable.

Les efforts sans cesse renouvelés de Perier pour restaurer l'autorité des organes de l'exécutif furent vains, malgré une période que l'on pourrait *a posteriori* qualifier de relativement favorable. Certes, les républicains éprouvaient alors et dans leur immense majorité une irrépressible méfiance à l'égard du pouvoir personnel (c'est-à-dire individuel). C'est pourquoi, indépendamment même des éléments de conjoncture ou structurels¹⁰, l'affirmation de l'autorité du chef de l'État et le retour à l'esprit dualiste des lois constitutionnelles de 1875, souhaités par un Perier d'ailleurs souvent fébrile (car nerveusement malade), étaient voués à l'échec. Vingt ans après sa mort, la présidence d'Alexandre Millerand devait encore révéler de façon éclatante l'impréparation des esprits au renforcement de la présidence de la République que, sans succès, Jean Casimir-Perier appela inlassablement de ses vœux.

En revanche, une partie des républicains contemporains de Perier – les opportunistes (ou les progressistes, comme ils préféraient se désigner alors¹¹) – n'étaient pas, loin s'en faut, hostiles au pouvoir « collectif » qu'incarnait le gouvernement. Or, la conjonction de plusieurs éléments (renouvellement du personnel politique après le scandale de Panama et l'affaire Boulanger, conséquences de la politique du ralliement – qui explique notamment et pour partie l'effondrement de l'opposition royaliste) permit à ces progressistes d'obtenir aux élections législatives de l'automne 1893 une majorité relative mais homogène à la Chambre (malgré une nette progression des radicaux et la percée des socialistes) : selon les estimations, entre 270 et 320 sièges, sur un total d'environ 575. Appelée au pouvoir, cette nouvelle génération de républicains modérés espérait être enfin en mesure de gouverner sans avoir recours à l'expédient de la concentration¹², et imprimer un nouvel élan à la pratique des institutions : en un mot, mettre fin à l'instabilité ministérielle chronique en instaurant un gouvernement stable, capable de gouverner dans la durée grâce au soutien d'une majorité parlementaire disciplinée.

« Chef naturel et incontesté de la majorité progressiste¹³ », Jean Casimir-Perier incarnait, lorsqu'il accéda aux plus hautes fonctions de l'État (présidence de la Chambre, puis du Conseil, et enfin de la République), le grand espoir des modérés. En raison (notamment) du caractère énergique que ses amis progressistes lui prêtaient – à tort –, il semblait alors tout désigné pour mener à bien l'entreprise de renouveau des institutions, qui devait principalement passer par la restauration de

¹⁰ Si le président de la République devait, dans l'esprit de la majorité orléaniste qui dominait l'Assemblée de 1871, peser sur la conduite des affaires publiques, son irresponsabilité – qui avait pour corollaire l'indispensable contreseing de tous ses actes par un ministre responsable – et son origine parlementaire, devaient très vite conduire au déclin de l'institution – déclin sans aucun doute inexorable qui fut simplement précipité par la crise du 16 mai 1877.

¹¹ Les progressistes étaient des républicains modérés qu'unissait la lutte pour la prévention des périls du socialisme révolutionnaire. Le passage de l'opportunisme au progressisme marque une mutation interne aux républicains, l'anticléricalisme reculant nettement chez les progressistes.

¹² La « politique de concentration » désignait à la fin du XIX^e siècle la coalition de tous les partis républicains (de l'extrême gauche au centre) contre les partis conservateurs. Elle fut pratiquée pour la première fois en 1885, et régulièrement réactivée, notamment lorsque le régime était menacé par des crises graves (boulangisme, affaire Dreyfus, etc.).

¹³ A. SOULIER, *L'instabilité ministérielle sous la Troisième République (1871-1938)*, Paris, Sirey, 1939, p. 294.

l'autorité gouvernementale et l'affirmation, tant souhaitée par Perier lui-même, du leadership du cabinet, conformément au modèle de Westminster.

Malgré le contexte propice à l'évolution des pratiques institutionnelles, les républicains de gouvernement ne parvinrent pourtant pas à surmonter les divisions qui les déchiraient, et se montrèrent incapables de gouverner efficacement en s'appuyant sur un exécutif stable et une majorité parlementaire disciplinée. Sur le plan politique, la période qui sépare l'ouverture de la session de la Chambre des députés nouvellement élue (en novembre 1893) de la démission de Jean Casimir-Perier (en janvier 1895) fut ainsi et surtout marquée par le naufrage des républicains progressistes.

Perier devait assister à ce naufrage – dont il était au moins un spectateur impuissant – comme président de la Chambre, puis comme président du Conseil, et enfin comme président de la République. Nul doute que, eu égard aux responsabilités qu'il exerçait alors, l'échec des siens fut, au moins dans une certaine mesure, interprété par lui comme un échec personnel. Cet échec pesa lourdement dans sa décision de se retirer de la présidence de la République et de la vie politique en janvier 1895.

*
**

Le récit ci-après reproduit s'ouvre le 30 juin 1894, soit cinq jours après l'assassinat de Sadi Carnot par l'anarchiste italien Caserio¹⁴, et trois jours après l'élection de Perier à la présidence de la République par les députés et les sénateurs réunis en Assemblée nationale.

On observera que Jean Casimir-Perier consacre ses toutes premières impressions de président en exercice à la question de la composition du nouveau cabinet. Au décès de Carnot, le gouvernement était dirigé par le républicain modéré Charles Dupuy – qui fut aussi, quelques jours plus tard, candidat malheureux à la présidence de la République contre Perier. Au lendemain de l'élection de son rival, Dupuy remit, comme de coutume républicaine, la démission de son gouvernement au nouveau titulaire de la magistrature suprême. Il revenait donc à Jean Casimir-Perier de nommer les membres du nouveau gouvernement¹⁵.

Cette affaire était cruciale pour le nouveau chef de l'État, qui souhaitait restaurer l'autorité présidentielle et pratiquer les institutions parlementaires conformément au modèle dualiste. Confronté à la pénurie de candidats à la présidence du Conseil et sans doute incapable, dans une certaine mesure, d'assumer sa volonté de rupture avec la pratique spécifiquement française du gouvernement parlementaire, Perier dut pourtant se résoudre à reconduire le gouvernement, avec à sa tête son

¹⁴ L'attentat se produisit le 24 juin au soir. Le décès du président Carnot fut officiellement constaté le lendemain, 25 juin 1894.

¹⁵ La Constitution de 1875 n'habilitait pas formellement le président de la République à procéder à cette nomination. On considérait toutefois que cette prérogative pouvait résulter de l'article 3 de la loi du 25 février 1875, aux termes duquel : « Le président de la République [...] nomme à tous les emplois civils et militaires ».

rival de la veille¹⁶. Interprétée par la presse et par le personnel politique de l'époque comme le choix du *statu quo* institutionnel (le président de la République décidant alors de reconduire un gouvernement qui n'avait pas démissionné pour avoir perdu la confiance du Parlement), cette décision fut, à tous égards, lourde de conséquences pour le nouveau président¹⁷.

La copie du journal de Jean Casimir-Perier s'achève brusquement à la date du 13 janvier 1895, par la brève relation des raisons de la démission du ministre des travaux publics, Louis Barthou. Cette démission devait conduire, dès le lendemain, à la dislocation et à la mise en minorité du cabinet à la Chambre des députés puis, dans la foulée, le 15 janvier 1895, à la démission du président de la République¹⁸.

*

**

Nota bene : pour éviter de fastidieuses et inutiles redites (la publication de cette copie du journal de Jean Casimir-Perier représentant l'ultime étape d'un travail d'exhumation conduit depuis près de trois ans¹⁹), le texte aujourd'hui édité n'est accompagné que de très brèves notes ayant pour objet la présentation biographique des personnes citées par l'ancien président, et de quelques notes critiques jugées indispensables à sa bonne compréhension.

Elina Lemaire

Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, CREDESPO, Institut Michel Villey

¹⁶ Les motifs de la reconduction du gouvernement Dupuy sont précisément détaillés dans le « Récit des événements de la présidence », dans la partie « Choix et composition du nouveau Gouvernement (juin 1894) », et dans notre introduction au texte de Jean-Paul Lafargue, art. cité.

¹⁷ Sur cet aspect, voir le texte de Lafargue et notre introduction, *ibid.*

¹⁸ Sur les raisons, à la fois structurelles et conjoncturelles ayant conduit Jean Casimir-Perier à la démission, voir notre introduction au texte de Jean-Paul Lafargue, art. cité.

¹⁹ À l'issue de ce travail d'enquête, qui a conduit au dépouillement de tous les papiers de Jean Casimir-Perier, il sera possible de considérer que tous les documents du fonds du château de Vizille et de la famille Perier présentant un intérêt historique (pour l'histoire générale ou l'histoire politique et constitutionnelle) auront été publiés.